

val de gâtine

Débat autour de la collecte des déchets

C'est en mode tourisme que s'est ouverte la première séance du conseil communautaire de 2022. Après une présentation de Magalie Sauze, vice-présidente en charge de la communication et du tourisme, les délégués communautaires ont reconduit une convention avec l'association La Maison du patrimoine. Un écrit qui a pour objet de définir les modalités régissant les relations entre l'association et la communauté de communes. Ceci dans le cadre de la promotion touristique des sites de Commanderie des Antonins à Saint-Marc-la-Lande et du jardin du Val de Flore à Saint-Pardoux-Soutiers. La convention est reconduite à hauteur de 16.000 €.

Recrutement. Pascal Olivier, vice-président en charge des ressources humaines, a fait part du recrutement d'un emploi permanent VTA (Volontariat territorial en administration), chargé de projets, pour une durée de dix-huit mois. Il s'agit de renforcer l'ingénierie des territoires ruraux. Mais aussi d'offrir à de jeunes diplômés la possibilité d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural. L'assemblée a validé la rémunération d'Adrien Samson, qui occupera le poste. Par ailleurs, la communauté de communes procède à l'ouverture de postes concernant le remplacement à venir de son responsable technique.

Déchets. Le sujet a donné lieu à un débat suite à la modification récente du ramassage des ordures ménagères sur le terri-



Corine Micou (à gauche) et Magalie Sauze, ont exposé ou défendu les dossiers dont elles ont la charge.

toire géré par le Sictom (service intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères). Thierry Lemaître s'est dit « surpris par la nouvelle méthode de ramassage. » Chaque semaine, depuis le début de l'année, les foyers peuvent sortir tour à tour le bac vert (ordures ménagères) ou le bac jaune (emballages ménagers), en suivant scrupuleusement un calendrier (une semaine sur deux), qui est destiné aux administrés des vingt communes du territoire de collecte du Sictom, (ex Gâtine-Autize et ex Val d'Egray). Et non plus à volonté, comme il était possible de le faire auparavant. « Je trouve que cette méthode est contre productive, a poursuivi le maire de Sainte-Ouenne. Je crains aussi qu'elle n'entraîne des hausses de tarifs à l'avenir. » Corine Micou, qui préside le conseil d'exploitation de la régie Sictom, a rappelé « que ce type de prélèvement fonctionne de-

puis longtemps sur d'autres territoires. Si l'on trie bien, on ne présente pas si souvent la poubelle verte (sujette à la redevance incitative) à la collecte. Il faut être conscient que les tarifs vont augmenter à l'avenir. Les déchets vont devenir très chers, il ne faut pas se voiler la face. » « La hausse de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) va contribuer à ces augmentations », souligne Jean-Pierre Rimbeau. On trie plus, mais malheureusement on paie plus. » Corine Micou a également fait part « de l'harmonisation à venir avec les tarifs du SMC (1), compétent sur l'ex Pays Sud-Gâtine. »

(1) Sur le secteur Mazières-en-Gâtine (ex-Pays Sud-Gâtine), les foyers sont collectés par le SMC Haut Val de Sèvre, avec une redevance classique. Sur les ex-Gâtine-Autize et Val d'Egray, ils sont collectés par la régie Sictom avec une redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2019, sur les secteurs de Coulonges-sur-l'Autize et de Champdeniers.